

ASSEMBLÉE NATIONALE27 novembre 2025

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC POSTAL EN OUTRE-MER - (N° 2118)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Diaz

à l'amendement n° 37 de M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« surcoût »,

les mots :

« coût supplémentaire pour l'ensemble des usagers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.